

**NOTE DE PRESENTATION**

**MODALITES DE VOTE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2312-2, précise que le budget des communes de moins de 10 000 habitants est voté par nature.

Il vous est proposé de voter le budget au niveau du chapitre.

Le budget peut être adopté par le Conseil municipal soit globalement, soit par un vote formel sur chacun des chapitres.

**EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET**

Les opérations de la section de fonctionnement s'équilibrent à 9 362 500 €.

Les opérations de la section d'investissement s'équilibrent à 2 405 710 €.

**VOTE DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Comme pour l'année 2023 et les budgets précédents, le budget pour l'année 2024 s'attache à poursuivre la mise en œuvre des objectifs des budgets primitifs précédents, à savoir :

- Une maîtrise des charges de fonctionnement
- Une vigilance du niveau d'autofinancement
- La continuité de l'investissement.

Le budget 2024 et son élaboration ont été marqués par les éléments suivants :

- Le contexte économique :

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes, dépendantes de la situation géopolitique internationale. De même, les dernières années ont été marquées par des décisions gouvernementales de mesures RH visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics mais sans compensation, entraînant un surcoût pour la ville.

- Depuis 2021, contraction de l'écart entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement du fait principalement :
  - Du produit des droits de mutation à titre onéreux qui enregistre une baisse forte (-50.53 % par rapport à 2021 soit - 305 764 €), résultant de la dégradation du marché de l'immobilier.
  - De la perte de la part communale de l'accise sur l'électricité, reversée au SMOYS depuis 2023, suite à la réforme de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE 2022 : 100 277 €).
  - De l'augmentation des pénalités dues au titre de la loi SRU (+ 272 959 € entre 2019 et 2023)
  - De l'augmentation du coût des dépenses d'énergie (+ 300 000 € entre 2021 et 2023)

- Les décisions prises par la municipalité pour contenir les dépenses de fonctionnement :
  - L'effort de recherche d'économies d'énergie avec toujours une forte mobilisation dans les services et la poursuite des travaux visant à réduire la consommation énergétique ;
  - La maîtrise de la gestion des effectifs pour contenir l'augmentation des charges de personnel
  - L'étude d'une revalorisation des taux d'imposition en 2024 pour conserver une capacité d'autofinancement pour les projets d'investissement.
- La mise en place de la M57

## I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La décomposition des dépenses de fonctionnement par chapitre se présente comme suit :

Chap.	Chapitre	CA 2023 provisoire	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 267 071 €	2 447 260 €
012	Charges de personnel	5 342 817 €	5 543 690 €
014	Atténuation de produits	430 261 €	401 000 €
65	Autres charges de gestion courante	190 436 €	243 450 €
67	Charges exceptionnelles	32 826 €	4 000 €
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>8 263 411 €</b>	<b>8 639 400 €</b>
023	Virement à la section d'investissement		93 100 €
042	Opérations d'ordre de section à section	608 079 €	630 000 €
	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>608 079 €</b>	<b>723 100 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 871 490 €</b>	<b>9 362 500 €</b>

### LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 8 639 400 €

#### A. Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 447 260 €

Elles représentent 28 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) regroupent les achats courants, les fluides, les opérations de maintenance, l'organisation des manifestations, les transports, l'entretien et la réparation des bâtiments, les impôts et les taxes.

Dans ce chapitre, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Intitulé	CA 2023 provisoire	Montant BP 2024	Commentaire
Les fluides (eau, énergie, combustibles, carburant)	610 067 €	556 000 €	Baisse 30 % coût du gaz via SIPPAREC
Les frais de télécommunication	34 283 €	42 000 €	+ fibre mairie
Alimentation	63 113 €	61 625 €	
Marché SOGERES	377 398 €	395 000 €	Impact formule révision prix
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement, d'EPI	106 974 €	129 620 €	+ 7 000 € plantations 3 <sup>e</sup> fleur, fournitures d'entretien pour la restauration (+ 5 000 € par

			rapport au CA car enveloppe)
Fournitures scolaires	29 233 €	37 739 €	Dotation de 56€ par enfant
Locations mobilières	84 257 €	107 389 €	Nouveau marché balayeuse (+ 20 000 €)
Assurances	76 558 €	80 000 €	
Entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie, des matériels	191 687 €	215 744 €	+ 23 000 € élagage (non réalisé 2023) + enveloppe entretien des bâtiments supérieure CA 2023
Maintenance par les entreprises	116 500 €	146 622 €	Prix des marchés : maintenance chauffage, entretien ascenseurs, baes extincteurs
Honoraires	51 808 €	49 480 €	
Fêtes et cérémonies	96 265 €	101 000 €	
Frais de transport	59 454 €	75 588 €	Forfait par écoles
Taxes foncières	70 345 €	74 000 €	
Taxe sur les logements vacants / taxe sur les bureaux	37 834 €	35 000 €	

## B. Chapitre 012 – Charges de personnel : 5 543 690 €

Elles représentent 64% des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale comprend les coûts liés à la rémunération (c'est-à-dire les salaires, les primes et les indemnités), ainsi que les charges sociales et patronales, les cotisations d'assurance du personnel, le montant d'adhésion annuel versé au Comité National d'Action Social (CNAS).

Par rapport au BP 2023, le BP 2024 comprend notamment :

- L'augmentation du point d'indice 2023 sur une année pleine : + 35 000 € (+ 6 mois par rapport à 2023)
- L'augmentation de 5 points d'indice : environ + 30 000 €
- Impacts des recrutements sur une année pleine : 220 500 €
  - Chargé de communication : 25 000 €
  - Responsable des espaces verts : 26 500 €
  - 3 ASVP : 92 000 €
  - 3 agents ST : 57 800 €
  - Agent de maintenance informatique : 19 200 €
- Les évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité)

Sous réserve des autres dispositions pouvant être mises en place par le gouvernement en cours d'année.

- La revalorisation du CIA (prime intégrée au RIFSEEP, attribuée au regard de la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail).

## C. Chapitre 014 – Atténuation de produits : 401 000 €

Pour 2024, il est prévu d'inscrire :

- 321 000 € du titre des pénalités liées à la loi SRU
- 80 000 € au titre du reversement du Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Le FPIC fait l'objet d'un prélèvement en dépenses (80 000 €) et d'un reversement en recettes (95 000 €).

#### **D. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 243 450 €**

Ce chapitre regroupe les indemnités aux élus, les contributions de la ville au SIVOM et au SMOYS, la subvention de fonctionnement versée au CCAS, les subventions de fonctionnement versées aux coopératives scolaires et aux associations ainsi que les subventions liées au dispositif OPAH.

Les charges inscrites au chapitre 65 en 2024 sont en hausse de 30 000 €, correspondant à des modifications d'imputations budgétaires et de chapitres dans le cadre de l'application de la nomenclature M57.

Principales évolutions :

<b>Intitulé</b>	<b>CA provisoire 2023</b>	<b>Montant BP 2024</b>	<b>Commentaire</b>
Subventions aux associations	55 470 €	60 000 €	Augmentation pour le foot si transfert entretien bâtiment
Subvention CCAS	3 262 €	10 000 €	BP 2023 = 15 000 €
Amendes fiscales et pénales	0	5 000 €	BP 2023 = 10 000 €

#### **E. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 4 000,00 €**

Ce chapitre regroupe les titres annulés sur exercices antérieurs, pour un montant de 4 000 €.

Avec l'application de la nomenclature M57, les autres dépenses exceptionnelles sont dorénavant imputées au chapitre 65.

### **LES DEPENSES D'ORDRE – AUTOFINANCEMENT : 723 100 €**

#### **A. Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement : 93 100 €**

Ce montant correspond au financement de la section d'investissement par un virement depuis la section de fonctionnement.

#### **B. Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 630 000 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des immobilisations.

Il trouve sa contrepartie au chapitre 040 en recettes d'Investissement.

## II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La décomposition des recettes de fonctionnement par chapitre se présente comme suit :

Chap.	Chapitre	CA 2023 provisoire	BP 2024
013	Atténuation de charges	102 806 €	30 000 €
70	Produits des services	978 518 €	894 400 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 101 028 €	1 162 676 €
731	Fiscalité locale	5 491 559 €	5 955 054 €
74	Dotations, subventions et participations	1 103 655 €	1 047 370 €
75	Autres produits de gestion courante	225 094 €	214 000 €
77	Produits exceptionnels	62 003 €	2 000 €
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>9 064 663 €</b>	<b>9 305 500 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 360 €	57 000,00 €
	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>39 360 €</b>	<b>57 000,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 104 023 €</b>	<b>9 362 500 €</b>

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 9 305 500 €

#### A) Chapitre 013 – Atténuation de charges : 30 000 €

Ce chapitre englobe les remboursements que la collectivité perçoit de la Sécurité Sociale ou de la SOFAXIS en cas d'arrêts maladie ou d'accidents du travail d'un agent.

Il est proposé d'inscrire la somme de 30 000 €.

#### B) Chapitre 70 – Produits des services : 894 400 €

Ce chapitre représente 10 % des recettes de fonctionnement.

Il est proposé d'inscrire la somme de 894 000 €

Il s'agit de la participation des usagers à la restauration scolaire, accueils périscolaires et extrascolaires, au multi-accueil, au portage de repas, aux activités seniors, au service d'alarme.

Les droits de place perçus lors du marché de Noël, de la mise à disposition de salles municipales alimentent également les produits des services.

#### C) Chapitre 73 – Impôts et Taxes : 7 117 730 €

Ce chapitre représente 76 % des recettes de fonctionnement.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 7 117 730 € de recettes liées aux impôts et taxes.

Cette somme a été définie en fonction des recettes réelles perçues en 2023.

Les recettes du chapitre 73 sont réparties comme suit :

- Taxes foncières et d'habitation : 5 655 054 €

Évolution des bases fiscales de la taxe foncière à + 3.9 %, en lien avec l'inflation (+182 374 €)

Par ailleurs, avec une évolution des taux de 3 points (soit + 9,05%) la recette supplémentaire s'élèverait à **430 156 €**

Au regard de ces deux éléments, le produit des contributions directes attendu est estimé à 5 655 054 € au lieu de 5 036 559 € en 2023.

- Attribution de compensation de Grand Paris Sud : 1 032 971€

L'attribution de compensation a été réévaluée en 2023 et comprend dorénavant la compensation relative au transfert du grand Veneur (+ 241 686 €)

- Fonds National de Garantie des Ressources : 34 705,00 €

Ce fonds permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Pour 2024, la commune sera bénéficiaire du FNGIR pour un montant de 34 705 €, montant identique

- Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC) : 95 000 €

Le FPIC est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales. Ces sommes sont ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes. En 2023 la commune a perçu un montant de 91 318 €.

Pour 2024 ce montant devrait être stable ou en légère augmentation, il est proposé d'inscrire un montant de 95 000 €.

- Droits de mutation : 300 000 €

Du fait du ralentissement du marché immobilier, une baisse des droits de mutation a déjà été constatée sur 2023 (et devrait perdurer sur 2024).

#### **D) Chapitre 74 – Dotations, Subventions et Participations : 1 047 370 €**

Ce chapitre représente 11 % des recettes de fonctionnement.

Comme chaque année, il convient de rester prudent quant à l'estimation des recettes de ce chapitre. En attendant la notification officielle de la Dotation Globale Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Rurale et au vu du montant irrégulier des aides de la CAF, il est proposé d'inscrire la somme de 1 047 370 €.

Ce montant se décompose ainsi :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 452 000 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 85 000 €
- FCTVA - dépenses d'entretien : 6 000 €
- Subvention de la CAF : 482 000 €
- Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle : 10 870,00 €
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 10 000 €

#### **E) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 214 000 €**

Il est proposé d'inscrire 214 000 € au titre des autres produits de gestion courante. Ce chapitre regroupe les recettes liées aux locations immobilières (Maison Médicale, groupement d'entreprises OUI JE ME LANCE, personnel municipal...).

#### **F) Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 2 000 €**

Sont inscrits dans ce chapitre les mandats annulés sur les exercices antérieurs pour 2 000 €

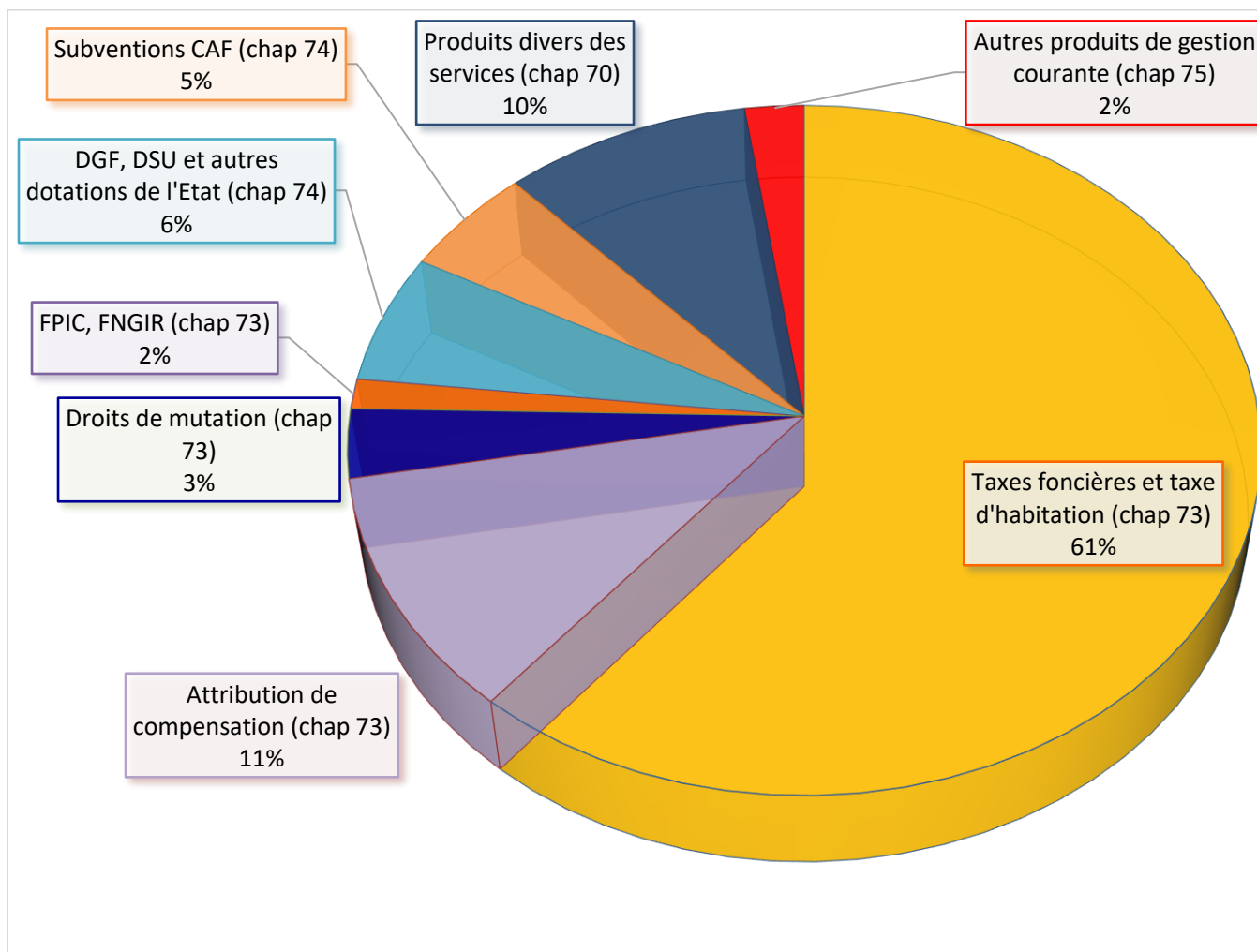
## RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 57 000 €

### A) Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 57 000 €

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des subventions.  
Il trouve sa contrepartie au chapitre 040 en recettes d'Investissement.

Il est proposé d'inscrire un montant de 57 000 €.

Pour résumer, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :



## VOTE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se présentent par chapitre comme suit :

Chap.	Chapitre	CA 2023 provisoire	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	32 824 €	120 706 €
21	Immobilisations corporelles	1 358 982 €	1 808 004 €
23	Immobilisations en cours	29 740 €	420 000 €
	<b>Total programme d'équipement (dépenses réelles)</b>	<b>1 421 546 €</b>	<b>2 348 710 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 360 €	57 000 €
	<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	39 360 €	<b>57 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 460 906 €</b>	<b>2 405 710 €</b>

### DEPENSES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 348 710 €

#### A) Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 120 706 €

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- Les études (diagnostics) et missions de maîtrise d'œuvre (gymnase, multi-accueil...)
- Les acquisitions de logiciels

Il est proposé d'inscrire un montant de 120 706 €

#### B) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 808 004 €

L'enveloppe allouée aux immobilisations corporelles comprend notamment :

##### Espaces verts : 465 422 €

- La dépollution du potager
- L'acquisition d'une tondeuse auto-portée
- L'acquisition d'un véhicule électrique pour l'arrosage des parcs et l'entretien du parc du grand Veneur
- La végétalisation du cimetière
- L'aménagement paysager pour le maintien de la 3<sup>e</sup> fleur et l'obtention de la 4<sup>e</sup> fleur

##### Voirie : 378 429 €

- La réfection du Chemin du Grand Veneur
- La réfection du parking des Chenevières
- La création d'un parking infiltrant au 1bd de la République

##### Bâtiments : 654 693 €

- Le changement des menuiseries du Grand Veneur
- Les travaux dans les groupes scolaires : peinture et revêtement de sol
- La rénovation de l'éclairage dans les écoles
- La pose de volets roulants à la maternelle des Donjons
- L'installation d'une pompe à chaleur au CTM
- Les travaux relatifs à la phase 3 de l'espace associatif
- La rénovation du local de Gerville
- Les travaux de toiture sur les bâtiments



Autres : 289 460 €

- Le remplacement progressif des véhicules par des véhicules électriques
- L'acquisition de nouvelles caméras de vidéoprotection
- La création d'un ossuaire et d'un colombarium supplémentaire dans le nouveau cimetière
- Les travaux de reprises de concessions
- L'acquisition de mobiliers pour les écoles
- L'acquisition de matériel informatique

**C) Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 420 000 €**

Les immobilisations en cours comprennent notamment :

- Les travaux d'isolation du gymnase
- Les travaux du bâtiment tertiaire

Il est proposé d'inscrire un montant de 420 000 €.

**OPERATIONS D'ORDRE EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 57 000 €**

**A) Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 57 000 €**

Ce chapitre correspond à l'amortissement des subventions, pour un montant de 57 000 €

**II. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement se présentent par chapitre comme suit :

Chap.	Chapitre	CA 2023 provisoire	BP 2024
13	Subventions d'investissement reçues	37 630 €	1 386 890 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	276 770 €	105 720 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	0 €	190 000 €
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>314 399 €</b>	<b>1 682 610 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		93 100 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	608 079 €	630 000 €
	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>608 079 €</b>	<b>723 100 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>922 478 €</b>	<b>2 405 710 €</b>

**RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 682 610 €**

**A) Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 1 386 890 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre :

- L'attribution de compensation au titre de l'investissement versé par GPS dans le cadre du Transfert du Grand Veneur, pour les années 2020 à 2023, soit 1 100 463 €. Les années suivantes ce montant sera de 107 984 €.
- Les subventions, pour 286 427 €, concernant les travaux de changement de l'éclairage du tennis et la réparation des Cheneaux, le remplacement des menuiseries du grand veneur et le changement de l'éclairage des stades.

**B) Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 105 720 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre :

- Le FCTVA pour 70 720 €
- La taxe d'aménagement pour 35 000 €

**C) Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 190 000 €**

Il s'agit de la vente de la maison de Gardien au 1Bd de la république

**RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (AUTOFINANCEMENT) : 723 100 €**

**A) Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 630 000 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des immobilisations. Il trouve sa contrepartie au chapitre 040 en dépenses de fonctionnement.

**A) Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 93 100 €**

Il s'agit de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement (une fois la dotation aux amortissement réalisée).

## RECAPITULATIF DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2024

### Dépenses de fonctionnement

Chap.	Chapitre	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 447 260 €
012	Charges de personnel	5 543 690 €
014	Atténuation de produits	401 000 €
65	Autres charges de gestion courante	243 450 €
67	Charges exceptionnelles	4 000 €
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>8 639 400 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	93 100 €
042	Opérations d'ordre de section à section	630 000 €
	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>723 100 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 362 500 €</b>

### Recettes de fonctionnement

Chap.	Chapitre	BP 2024
013	Atténuation de charges	30 000 €
70	Produits des services	894 400 €
73	Impôts et taxes	1 162 676 €
731	Fiscalité locale	5 955 054 €
74	Dotations, subventions et participations	1 047 370 €
75	Autres produits de gestion courante	214 000 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>9 305 500 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 000,00 €
	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>57 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 362 500 €</b>

## Dépenses d'investissement

Chap.	Chapitre	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	120 706 €
21	Immobilisations corporelles	1 808 004 €
23	Immobilisations en cours	420 000 €
	<b>Total programme d'équipement (dépenses réelles)</b>	<b>2 348 710 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 000 €
	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>57 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 405 710 €</b>

## Recettes d'investissement

Chap.	Chapitre	BP 2024
13	Subventions d'investissement reçues	1 386 890 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	105 720 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	190 000 €
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>1 682 610 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	93 100 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	630 000 €
	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>723 100 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 405 710 €</b>